

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'EXTENSION DE PERIMETRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT-PIERRE-EN-AUGE (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AH n°282, 283, 284, 286, 311, 331, 366 et 367 sises rue des Tanneries pour une contenance totale de 7 146 m ² (en extension de périmètre de l'opération 924 608 qui comprenait la parcelle cadastrée section AH n°435 sise impasse des Tilleuls d'une contenance de 2 447 m ²).
POS/PLU :	Zones UGb et UGc du PLU.
PROJET :	Le projet est de proposer une offre d'habitat cohérente avec le tissu existant et les équipements de proximité. Avec ce projet résidentiel des Tanneries, la commune souhaite mettre en accession environ 17 terrains à bâtir d'une superficie moyenne de 510m ² , pour des logements individuels.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	29 novembre 2022 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Divers propriétaires
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 22/09/2022
IMPUTATION :	Compte n°924608 SAINT-PIERRE-EN-AUGE « 13 IMPASSE DES TILLEULS » Enveloppe initiale : 63 000 € + augmentation enveloppe projet : 222 451 € arrondi à 223 000 € = enveloppe nouvelle : 286 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 03-01-2023

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Gilles GAL

✓ Certified by // yousign



Dominique LEPETIT

03 JAN. 2023